



Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 053-215300633-20231201-20231204-DE

S'LO

Délibération n° 2023-12-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Du conseil municipal de la commune de Châtelain**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> décembre 2023**  
**Convocation du 27 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Quorum de l'assemblée : 6  
Nombre de conseillers présents : 7  
Absents ayant donné pouvoir : 2  
Absents : 2  
Nombre de Votants : 9

Étaient présents : Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY, Rachel FRANÇAIS, Stéphanie BRICAUD, Patrick FOGÈRE, Hugues GENDREAU, Julien CUMINET, Gabriel MOUSSAY,

Absents ou représentés : Éléonore DE TARLÉ (pouvoir à Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY), Mélanie ROUSSELET (pouvoir à Hugues GENDREAU), Hélène POIZOT, Cécilia GERMAIN.

Secrétaire de séance : Stéphanie BRICAUD

**Objet : Cession d'un terrain communal – 12A rue d'Anjou**

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et L.2122-26,

**Vu** les articles L.442-8 et R442-12 du code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération n°2023-09-04 autorisant la cession des parcelles situées au 12A rue d'Anjou,

**Vu** les parcelles nouvellement cadastrées, suite à un redécoupage cadastral, section AR0496 d'une surface de 1206 m<sup>2</sup> et AR0497 d'une surface de 453 m<sup>2</sup> situées 12A rue d'Anjou, non viabilisées,

**Considérant** la proposition d'achat reçue le 23 novembre 2023,

**DÉCIDE**

**Article 1 : D'autoriser** la vente de la parcelle cadastrée section AR0496 d'une superficie de 1206 m<sup>2</sup> situé 12A rue d'Anjou moyennant un prix de 30 000,00 € TTC, les frais de notaires étant à la charge du futur acquéreur ;

**Article 2 : D'approuver** l'établissement d'une servitude de passage et le passage de réseaux sur la parcelle section AR0497 au profit de la parcelle AR0496. ;

**Article 3 : De Choisir** Me Stéphanie GODEFROY-POIRIER, notaire à Château-Gontier-sur-Mayenne pour établir l'acte de vente,

**Article 4 : De donner** à Madame le maire ou son représentant tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier,

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés :

- 8 voix pour
- 0 voix contre
- 1 abstention

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Extrait certifié conforme,

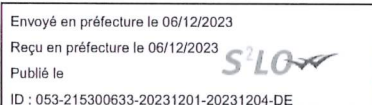
Le secrétaire de séance  
Stéphanie BRICAUD



Le Maire de Châtelain  
Rachel FRANÇAIS



Transmis au représentant de l'État le 06 décembre 2023.  
Publié sur le site internet le 06 décembre 2023.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.  
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).